

2016

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	5
CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	7
UNE FORTE VOLATILITE DU CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL	7
Un frémissement de croissance pour 2015 instable	7
Un déficit national non maîtrisé : danger	7
Un taux de chômage élevé qui ne laisse pas augurer de baisse rapide.....	8
Un écart important de l'indice des prix et de celui de la dépense communale	8
LA SITUATION DES FINANCES LOCALES	9
Le bloc communal subit le contrecoup des difficultés de l'Etat	9
Des équilibres financiers fragilisés voire impossibles.....	9
Enrayer la baisse de l'investissement	9
Objectif de ralentissement de la dépense locale de fonctionnement.....	9
Des réformes importantes en chantier pour les collectivités.....	10
LES GRANDES ORIENTATIONS RETENUES POUR 2016.....	11
UN NOUVEAU PERIMETRE INTERCOMMUNAL.....	11
DES PERSPECTIVES SOUS CONTRAINTE DE RECETTES DE LA VILLE	12
Le bouleversement de la DGF est reporté, mais pas sa baisse !.....	12
Une progression des recettes fiscales limitée à celle des bases.....	13
Des produits des services indexés	15
Un coût d'accès au crédit historiquement bas et des liquidités suffisantes	15
Un endettement de la commune bas, maîtrisé et sécurisé.....	15
Des produits de cessions pour optimiser les recettes	16
DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SOUS CONTRÔLE.....	17
Une maîtrise des dépenses de fonctionnement encore renforcée	17
Les péréquations : poursuite de la montée en puissance	17
Une masse salariale très contrainte et encadrée	17
DES INVESTISSEMENTS MAITRISES.....	19
La programmation pluriannuelle d'investissement : principales opérations 2016 à 2018	20

DEVELOPPEMENT DURABLE - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE FAIT SON GRENELLE	21
BUDGETS ANNEXES	23
BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE L'ECO-QUARTIER DE LA LISIERE PEREIRE	25
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	26
BUDGET ANNEXE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	27
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	28



Un enchaînement des réformes, une dette nationale qui continue d'augmenter, des regroupements territoriaux brutaux, une perte de repères, un manque de clarté et de lisibilité, c'est dans un tel contexte que les communes doivent poursuivre leur mission auprès des administrés dont les besoins et les attentes ne cessent de s'accroître.

L'économie française, toujours en berne cette année, est à nouveau marquée par :

- ✓ un taux de chômage élevé (10,3 %) à fin octobre 2015 sans réelle perspective d'amélioration,
- ✓ un niveau d'endettement public dépassant le seuil des 2 105 Mrds d'euros soit 97,6 % du PIB,
- ✓ une inflation quasi au point mort (+ 0,1 %) à fin octobre malgré les mesures correctives de la BCE pour tenter de relancer la croissance avec une baisse exceptionnelle due à la chute du coût du pétrole,
- ✓ une instabilité du PIB (+1 % à fin octobre 2015) avec un profil chaotique : en forte progression au 1^{er} trimestre (+0,7%), en atonie totale au 2^{ème} (+0%) et un rebond au 3^{ème} (+0,3%). La progression annuelle serait de +1,1 %.

En 2016, l'effet de ciseaux entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'accroîtra et l'autofinancement des collectivités locales connaîtra un nouveau repli avec notamment la poursuite de la baisse brutale et massive des dotations de l'Etat et le renforcement des péréquations.

Pour autant, il convient d'aller de l'avant et de faire face aux turbulences budgétaires subies et aux incidences liées au nouveau regroupement dont nous ne maîtrisons pas encore l'ensemble des effets.

Notre Ville s'est toujours imposée un pilotage permanent de la dépense publique, il nous faudra encore renforcer cette maîtrise.

Cette détermination a été appuyée par la mise en œuvre d'une revue complète des politiques publiques. Aussi, dès 2016, le budget de fonctionnement sera impacté par les mesures positives de cette démarche volontaire.

Après plusieurs années d'investissements conséquents, l'année 2016 retrouvera un cycle d'investissement classique consacré à la rénovation, la modernisation et à l'entretien du patrimoine. Par ailleurs, la réalisation de l'éco-quartier de la Lisière Pereire se poursuivra (cf : DOB page 25).

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

UNE FORTE VOLATILITE DU CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

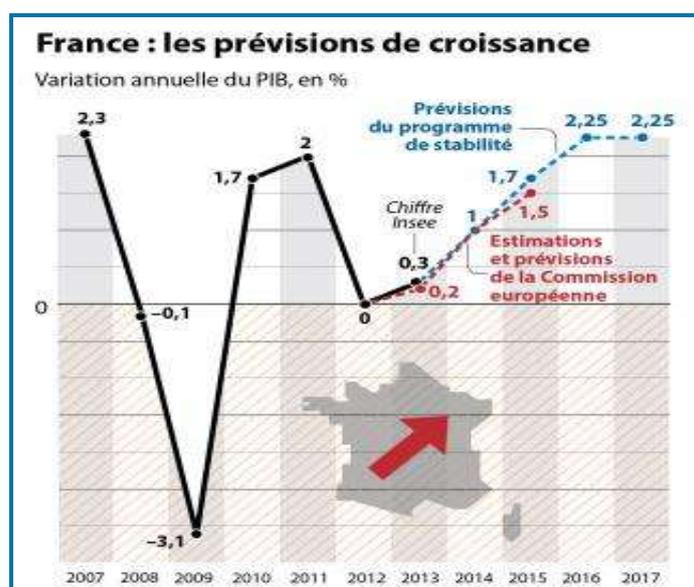
UN FREMISSEMENT DE CROISSANCE POUR 2015 INSTABLE

La France atteindra sans doute timidement les 1,1% de croissance en 2015 mais pas beaucoup plus, alors que la croissance de la zone euro est estimée à 1,6%. Cet écart de croissance provient essentiellement de l'investissement dans le domaine de la construction qui se stabilise dans la zone euro alors qu'il continue de reculer en France.

Après une croissance nulle du deuxième trimestre et des perspectives faibles pour la fin de l'année, l'Insee a révisé à la baisse sa prévision de croissance pour 2015 à 1,1% contre 1,2% initialement estimé.

Ces mouvements erratiques de la croissance illustrent une plus grande instabilité de l'économie que par le passé. La forte irrégularité du taux de croissance alternant rebonds et rechutes, comme l'illustre le premier semestre 2015, sous-tend la permanence d'une forte volatilité de l'activité économique.

La consommation des ménages (+1,7% plus forte hausse depuis 2007) soutiendrait la croissance en 2015 mais l'investissement des ménages (-3,6%) et celui des administrations publiques (-2,6%) continueraient de freiner l'activité.



Sources INSEE et Commission européenne

UN DEFICIT NATIONAL NON MAITRISE : DANGER

L'endettement de la France continue à croître. Il dépasse à la fin du 1^{er} semestre 2015 le seuil des 2 100 Mrds d'euros (97,6% du PIB) soit quasi l'équivalent de la richesse créée en un an. Toutefois, on observe un ralentissement dans son évolution.

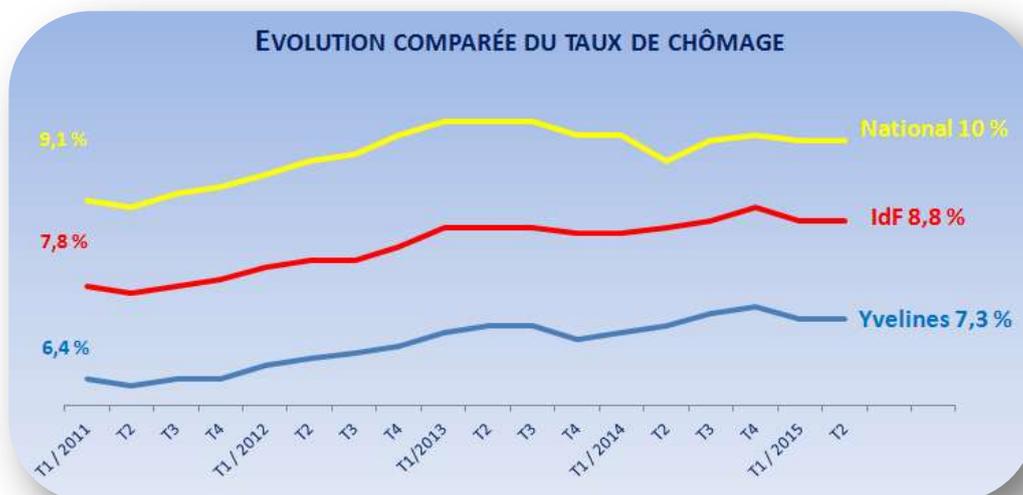
Le déficit public a continué sa lente décrue en 2015 pour atteindre 3,7 % du PIB contre 4% en 2014.

Pour mémoire : le taux d'endettement rapporté au PIB était de 12 % en 1974, de 20 % en 1981, de 50 % en 1994 et de 60 % en 2002.

UN TAUX DE CHOMAGE ELEVE QUI NE LAISSE PAS AUGURER DE BAISSSE RAPIDE

Le taux de chômage a connu une nette progression depuis mi-2012 pour atteindre 10,3 % à fin octobre 2015.

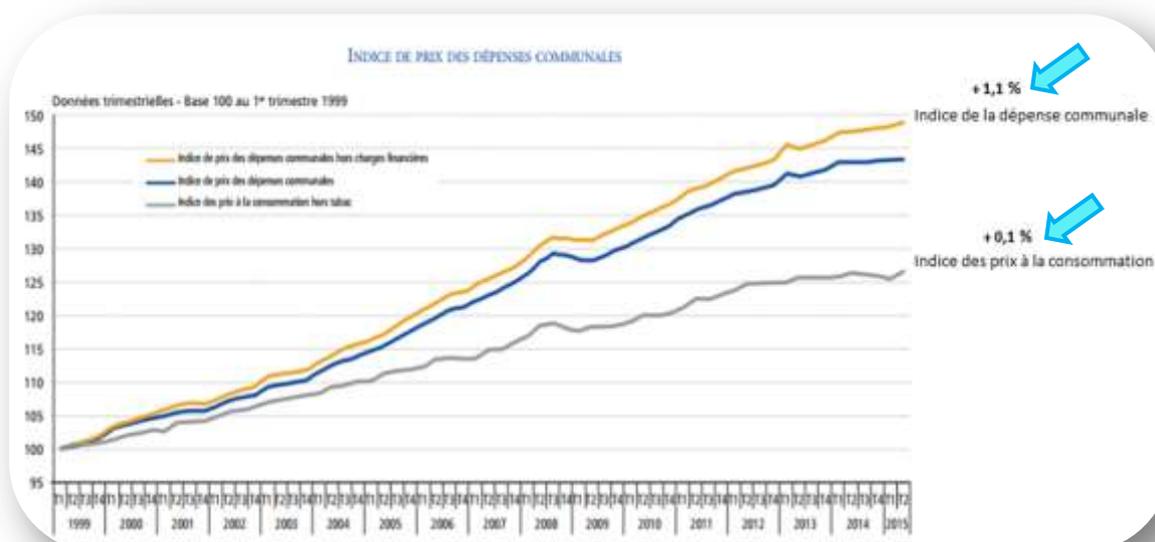
Le taux de chômage en Yvelines atteint 7,3 % à la fin du 1^{er} semestre 2015, soit une baisse de 0,2 points par rapport à fin 2014. Il demeure très inférieur au taux métropolitain (10 % à la même date). Sur le graphique ci-dessous, on peut remarquer une évolution parallèle en Ile de France et dans les Yvelines.



Sources INSEE

UN ECART IMPORTANT DE L'INDICE DES PRIX ET DE CELUI DE LA DEPENSE COMMUNALE

La prévision de hausse des prix à la consommation hors tabac s'établirait en 2015 à +0,1 % alors que l'indice du « panier du maire » a augmenté de 1,1 % sur un an hors frais financiers (valeur juin 2015).



Pour mémoire, cet indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépenses.

LA SITUATION DES FINANCES LOCALES

LE BLOC COMMUNAL SUBIT LE CONTRECOUP DES DIFFICULTES DE L'ETAT

Le Gouvernement a confirmé en 2015 sa volonté de faire participer les collectivités locales à la réduction des dépenses publiques par une contribution supplémentaire de 11 milliards d'euros de 2015 à 2017, venant s'ajouter à celle initiée dans la loi de finances de 2014 (6 Mrds € répartis sur 4 ans). L'ensemble de ces prélèvements représente, de façon cumulée, une ponction de 17 Mrds d'euros sur les collectivités.

Le PLF2016 maintient le niveau de 3,67 Mrds € dont 2,07 Mrds € pour le bloc communal par prélèvement sur la dotation globale de fonctionnement.

Aussi, même si le gouvernement annonce dans son dossier de presse PLF 2016 du 30 septembre 2015 : «*Comme en 2015, la baisse des dotations de l'État en 2016 demeure soutenable, y compris pour les collectivités les plus fragiles* », le désendettement reste encore devant nous et continuera d'impacter les budgets publics de façon importante dans les années à venir.

Par ailleurs, bien qu'étalée sur une année supplémentaire, la montée en puissance du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) atteindra 1 milliard d'euros (+28%) en 2016 au lieu des 1,15 milliard d'euros initialement prévus. Cette nouvelle progression reste difficilement conciliable avec la baisse des dotations et la réforme territoriale.

DES EQUILIBRES FINANCIERS FRAGILISES VOIRE IMPOSSIBLES

Pour la 4^{ème} année consécutive, l'épargne brute est en baisse sur l'ensemble des collectivités ce qui entraîne un ralentissement important de la dépense d'équipement : -7,8 % en 2015 après -14,1 % en 2014 pour les communes et -6,8 % en 2015 après -7,5 % en 2014 pour les EPCI.

On constate un changement dans le mode de financement des investissements du bloc communal par l'utilisation des réserves et la progression accélérée de l'endettement en lieu et place d'une capacité d'autofinancement (CAF) qui se raréfie.

ENRAYER LA BAISSSE DE L'INVESTISSEMENT

Selon une étude réalisée par la Banque Postale, en 2015 « *le montant des dépenses d'investissement repasserait pour la première fois depuis 2006 sous la barre de 50 Mrds d'euros (48,9Mrds €) soit -3,9 Mrds par rapport à 2014 qui était déjà de -5 Mrds € par rapport à 2013* ».



Un fonds de soutien à l'investissement de +1 Mrd € (200 M€ en 2015) est prévu dans le PLF2016 pour soutenir des grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et/ou intercommunalités.

Le périmètre d'éligibilité au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) serait élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments en 2016 et de voirie en 2017 voire 2016, mais le montant du fonds reste plafonné. Le taux de remboursement de la TVA en 2016 sera de 16,404 %, il s'applique sur le montant TTC.

OBJECTIF DE RALENTISSEMENT DE LA DEPENSE LOCALE DE FONCTIONNEMENT

Le Gouvernement a fixé l'objectif d'un ralentissement de la dépense locale de fonctionnement à + 1,6 % pour 2016 (1,3 % pour les communes).

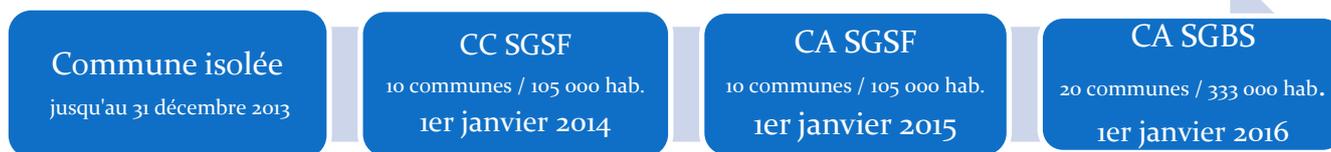
Le Gouvernement a dévoilé le 13 novembre dernier son projet de budget rectificatif de la loi de finances pour 2015 avec une série de mesures fiscales concernant les collectivités locales dont les sujets principaux sont les suivants :

- le report de 2016 à 2017 de l'application de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels,
- une réforme de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères notamment pour le financement des déchets assimilés qui ne passera plus forcément par une redevance spéciale mais par une part incitative de TEOM,
- la prolongation de 5 ans de l'exonération d'impôts sur les sociétés en faveur des entreprises créées dans les zones de revitalisation rurale avec une modification des critères de classement,
- la représentation parcellaire cadastrale unique,
- la refonte du dispositif de participation mise à charge des collectivités pour les dégrèvements d'imposition des entreprises entrant dans le cadre du plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée,
- des ajustements en matière de fiscalité locale dans les communes nouvelles et les EPCI à fiscalité propre, en particulier concernant la procédure d'harmonisation progressive des taux d'imposition,
- la refonte de la taxe pour la création de bureaux s'appliquant en Ile-de-France avec une révision des tarifs,
-

LES GRANDES ORIENTATIONS RETENUES POUR 2016

UN NOUVEAU PERIMETRE INTERCOMMUNAL

Demeurée isolée jusqu'au 1^{er} janvier 2014, Saint-Germain-en-Laye est intégrée depuis 2 ans dans un EPCI qui fusionnera au 1^{er} janvier 2016 avec deux autres EPCI et la Ville de Bezons pour former la CA « Saint-Germain Boucles de Seine ».



Depuis son entrée en communauté d'agglomérations en 2015, des modifications de périmètre sont venues et viendront encore impacter les écritures du budget de la Ville :

- Les compétences transférées :
 - en 2015 → les transports,
 - en 2016 → la gestion des déchets ménagers et assimilés et le développement économique.
- La fiscalité désormais perçue par l'EPCI :
 - En 2015 → la fiscalité professionnelle (CFE Ville et Syndicats, CVAE, TASCOM, IFER, les compensations de la Taxe Professionnelle (TP) et particulièrement la compensation de la part salaire de la TP antérieurement incluse dans la DGF.....),
 - En 2016 → la part de taxe d'habitation du Département que la Ville percevait depuis 2011 sera transférée à l'EPCI et reversée à la Ville selon les règles fixées par la future intercommunalité. La dynamique fiscale sera désormais perçue par l'EPCI.
- L'attribution de compensation (AC) perçue par la Ville :
 - En 2015 → 11,408 M€ diminués des charges de transports transférées soit 10,648 M€ net.
 - En 2016 → la valeur nette 2015 sera inscrite au BP à laquelle s'ajoutera la part départementale de TH (valeur 2015). L'attribution de compensation versée sera diminuée du solde des charges transférées en 2016 après évaluation par la future CLECT.
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) pourra se substituer partiellement au montant des AC en fonction du pacte fiscal et financier de la future intercommunalité.

Plusieurs interrogations restent sans réponse à ce jour, ce qui rend l'exercice budgétaire complexe :

- Quelle sera la part communale du FPIC ?
- Quelle fiscalité (taux et abattements) sera mise en place par l'EPCI pour la part de TH qui lui revient ?
- Quelles seront les incidences des transferts de compétences ?
- Quelle règle pour le calcul des attributions de compensation et des éventuelles dotations de solidarité communautaire
-

DES PERSPECTIVES SOUS CONTRAINTE DE RECETTES DE LA VILLE

LE BOULEVERSEMENT DE LA DGF EST REPORTE, MAIS PAS SA BAISSÉ !

Le PLF2016 intègre la réforme de la DGF dont l'objet est d'en simplifier l'architecture, en accroître la dimension péréquatrice « résorber progressivement les écarts et renforcer la solidarité entre collectivités » et en rationaliser les critères de répartition.

Il s'agit d'une refonte importante dont les effets attendus ne sont pas lisibles aujourd'hui mais dont l'effet péréquateur semble être certain malgré un tunnel de sécurité qui devra être conservé plusieurs années pour permettre aux collectivités d'essayer de faire face à cette réduction massive et durable.



L'entrée en vigueur de la réforme de la DGF est repoussée à 2017 mais le montant de la baisse est confirmée au niveau prévu par la loi de finances pour 2015. Ce report devrait permettre de clarifier, d'offrir une lisibilité et une prévisibilité, et d'assurer l'équité dans le financement des nouveaux emplois de la DGF.

Par ailleurs, les députés ont demandé une modification du mode de calcul de la contribution des communes et de leurs groupements au redressement afin de neutraliser la double prise en compte des remboursements dans les deux sens effectués entre les communes et leur EPCI.

Il en résulte pour Saint-Germain-en-Laye une aggravation importante de la perte de ses recettes avec une baisse de ce produit de -36% entre 2013 et 2016.

L'application des lois de finances 2014 (6 Mrds € sur 4 ans) et 2015 (11 Mrds € entre 2015 et 2017) se traduira, hors effets supplémentaires de la réforme, par une baisse de 4,6 M€ dans le budget de la Ville d'ici 2017.

	2014	2015	2016	2017
Loi finances 2014	-0,48 M€	-0,48 M€	-0,48 M€	-0,48 M€
Loi finances 2015		-1,45 M€	-1,45 M€	-1,45 M€
			-1,3 M€	-1,3 M€
				-1,3 M€
Perte annuelle	-0,48 M€	-1,93 M€	-3,23 M€	-4,53 M€



De 2008 à 2014 hors compensation de la part salaire de la TP perçue par l'intercommunalité depuis 2015

Compte-tenu de ces éléments, de la baisse globale de la DGF et des calculs estimatifs effectués, on retiendra pour le BP 2016 une inscription de la DGF à 5,8 M€ soit -1,3 M€ par rapport à 2015.

UNE PROGRESSION DES RECETTES FISCALES LIMITEE A CELLE DES BASES

PAS DE HAUSSE DES TAUX DE FISCALITE EN 2016

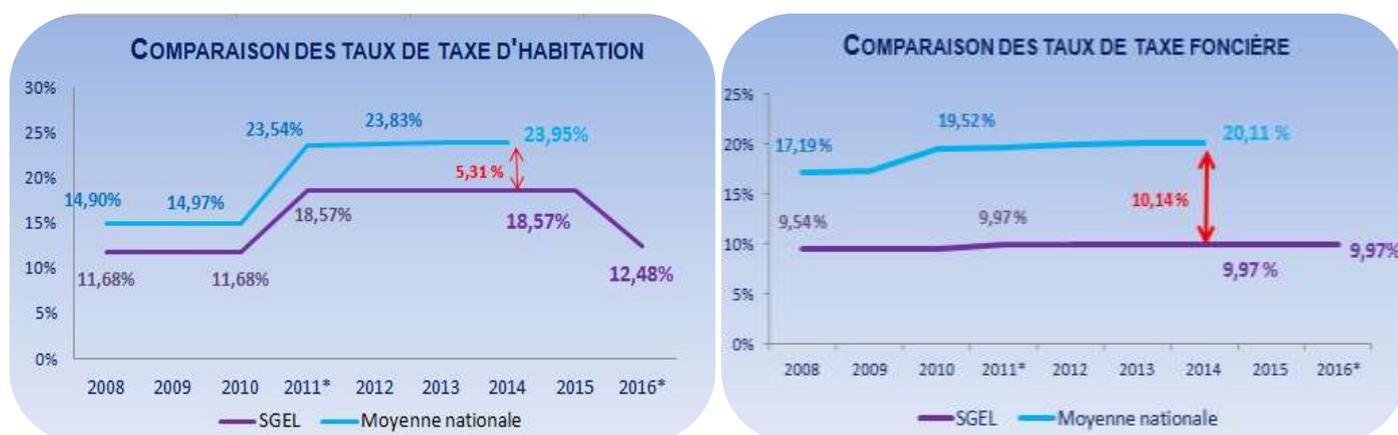
Aucune hausse des taux de fiscalité communale n'est envisagée en 2016 : une volonté réaffirmée de la majorité municipale.

L'hypothèse de croissance des bases fiscales est de 1,6 %, correspondant à la revalorisation nationale de 1 % des bases (PLF2016) et à une croissance naturelle prudente de 0,6 %.

⚠ Des feuilles d'imposition nouvelles pour les saint-germanoises en 2016 pour la taxe d'habitation avec une nouvelle répartition des cotisations entre la colonne « commune » et « intercommunalité ». En effet, l'ex part de taxe d'habitation du Département perçue par la Ville depuis 2011 est transférée à compter de 2016 à l'intercommunalité.

Cette nouvelle donne a été neutralisée par la Ville lors du vote du Conseil municipal exceptionnel du 29 septembre 2015 afin de garantir au mieux la neutralité fiscale.

Le taux communal sera de 12,48 % et le taux intercommunal de 6,30 % → 18,78 %.



On peut constater sur ces graphiques que les taux de fiscalité locale de Saint-Germain-en-Laye sont très en deçà des taux moyens nationaux.

UNE POLITIQUE D'ABATTEMENTS TRÈS FAVORABLE AUX CONTRIBUABLES

Les abattements pour charge de famille (pour la taxe d'habitation) sont calculés à partir de la valeur locative moyenne :

2011	2012	2013	2014	2015
5 983 €	6 150 €	6 278 €	6 340 €	6 524 €



5,4 millions d'euros, c'est le montant total des abattements dont les administrés bénéficient à Saint-Germain-en-Laye ce qui représente un quart du produit total de taxe d'habitation.

En 2016, les abattements en valeur absolue seront maintenus.

DES DROITS DE MUTATION A TITRE ONEREUX DANS UN MARCHE IMMOBILIER FRAGILE

Même si le marché immobilier laisse entrevoir un rebond des ventes malgré des prix dont la tendance baissière n'est pas consolidée, les mutations à l'échelon national restent encore limitées mais sont plus fortes en Ile de France (Paris +18 % en volume sur le 1^{er} semestre 2015, sources FNAIM).

A Saint-Germain-en-Laye, les produits ont baissé depuis 2011 (-27%), mais l'attractivité de la Ville, atout majeur dans le dynamisme du marché immobilier, permet de garantir un bon niveau de ce produit même si l'on observe sur le graphe ci-dessous une tendance baissière.



234 553 917 € c'est le montant total des ventes à titres onéreux qui ont été conclues en 2014 à Saint-Germain-en-Laye.

Plusieurs facteurs opposés influencent le marché immobilier national actuel :

Les facteurs positifs :

- ✓ des taux très bas qui poursuivent encore leur recul,
- ✓ une forte demande en logements,
- ✓ des Français plus optimistes, la confiance des ménages s'améliore.

Les facteurs négatifs :

- ✓ une économie essoufflée, une croissance insuffisante pour résorber le taux élevé de chômage
- ✓ un contexte fiscal discutable, la pierre reste l'un des leviers fiscaux préférés de Bercy,
- ✓ des prix de vente encore surévalués, même si le prix moyen du mètre carré perd du terrain depuis 2011 (environ 2,5 % par an).

Aussi, compte tenu de ces différents facteurs et de la volatilité de ce secteur, il semble prudent de retenir une hypothèse en hausse mesurée en matière d'inscription budgétaire pour le BP 2016.

DES PRODUITS DES SERVICES INDEXES

La fiscalité perçue sur l'ensemble des contribuables Saint-germanois permet une mutualisation des charges de service public et l'expression de la solidarité au sein de la population. Pour autant, la Ville souhaite que la contribution des usagers des services publics soit fixée en référence au «prix coûtant» des prestations. La grille des tarifs municipaux 2016 sera ajustée en ce sens.

UN COUT D'ACCES AU CREDIT HISTORIQUEMENT BAS ET DES LIQUIDITES SUFFISANTES

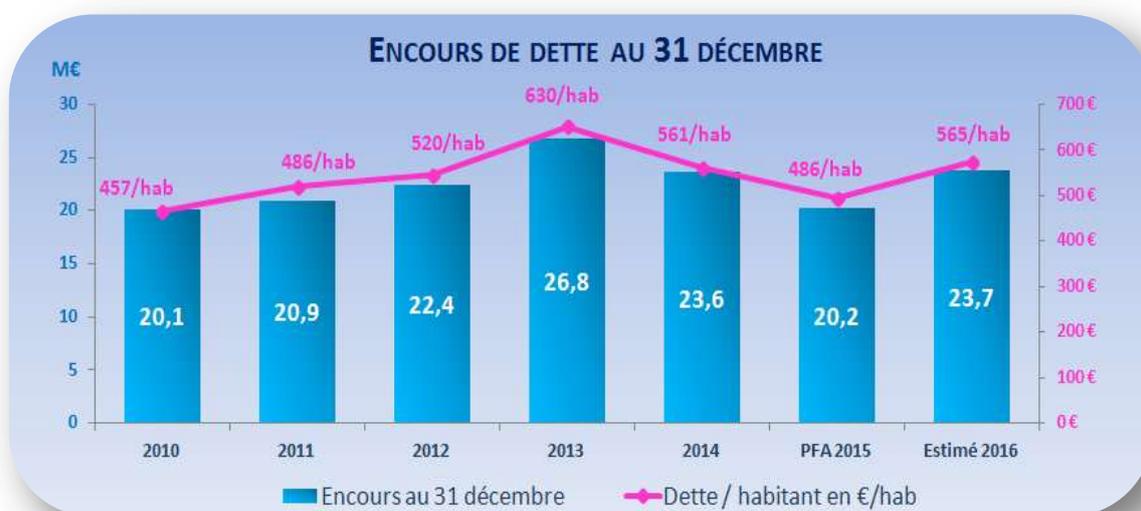
Les marges bancaires ont connu un recul important depuis 2013. Elles oscillent désormais entre 100 et 150 points et les taux interbancaires « zone euro » ont atteint un niveau historiquement bas et même négatif comme l'Eonia (-0,133 % au 20 nov. 2015) ou encore l'Euribor 3 mois (-0,099 % au 23 nov. 2015).

Par ailleurs, après avoir connu une période de manque de liquidité, les années 2014 et 2015 ont été marquées par un excès de liquidité positionnant l'offre, avec de nouveaux partenaires, à un niveau plus important que la demande.

UN ENDETTEMENT DE LA COMMUNE BAS, MAITRISE ET SECURISE

Fin 2015, l'encours de la dette du budget principal de la Ville s'établira de 20,2 M€ avec une structure de la dette saine :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte GISSLER,
- 50 % en taux fixe, 35 % en taux variable simple et 15 % en indexe sur le livret A,
- Son taux moyen est de 2,7 % et la durée résiduelle est de 9 ans.

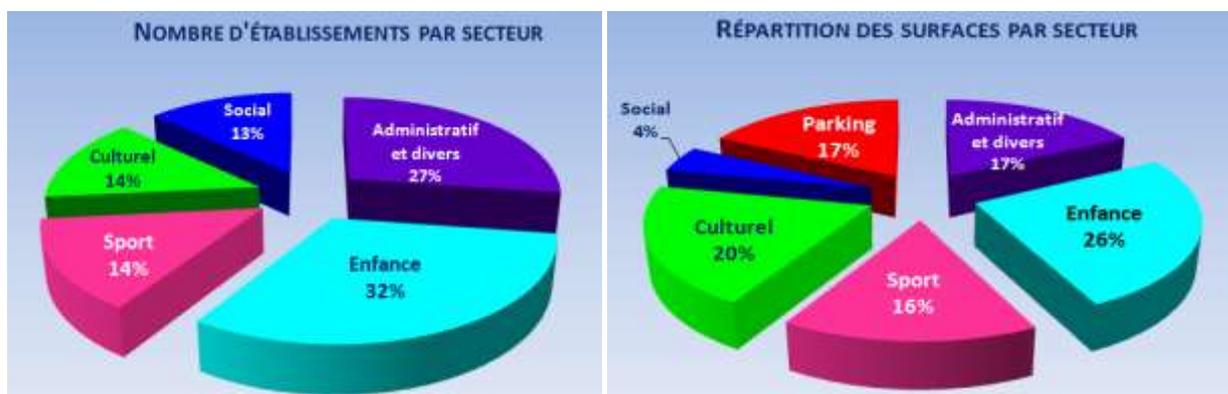


Encours de la dette par habitant SGEL 561 €/hab. - STRATE 1 082 €/hab.
Poids de la dette sur recettes de fonctionnement SGEL 35,5% - STRATE 69,8%
Sources DGCL valeur 2014

Il n'est pas envisagé en 2015 une croissance majeure de l'endettement sur le budget de la Ville. On notera que la trésorerie de la Ville, commune au budget principal et aux 4 budgets annexes : aménagement, assainissement, service de soins infirmiers à domicile et eau potable, a permis de modérer le recours à une trésorerie extérieure.

DES PRODUITS DE CESSIONS POUR OPTIMISER LES RECETTES

La Ville dispose d'un patrimoine immobilier bâti de 155 bâtiments municipaux répartis sur 68 sites, soit une surface totale de 153 035 m². Les charges annuelles moyennes, hors masse salariale, sont de 8 M€ soit 53€ par m².



Dans une logique d'optimisation du patrimoine, la Ville poursuit ses cessions d'actifs immobiliers devenus inutiles ou permettant de développer de nouveaux projets. Ces cessions contribuent à maîtriser les frais de fonctionnement par la diminution du nombre de bâtiments de la Ville ; elles génèrent des recettes exceptionnelles et des économies de fonctionnement durables.

En 2016, seront inscrits la revente de l'immeuble rue Bonnemain et la deuxième partie de l'avance sur boni de liquidation de la SEMAGER pour la cession anticipée du bail I3F.

DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SOUS CONTRÔLE

UNE MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENCORE RENFORCEE

Depuis de nombreuses années, la gestion optimale des deniers publics est une ligne de conduite que la Ville s'impose.

Cette exigence a été renforcée par la mise en œuvre d'une revue complète des politiques publiques engagée dès janvier 2015 autour d'un double objectif : réduire la dépense publique sans altérer la qualité des services à la population et consolider l'autofinancement de la Ville.

Aussi, dès 2016, le budget de fonctionnement sera impacté par les mesures positives de cette démarche volontaire : au minimum -2 % sur les dépenses des services.

LES PEREQUATIONS : POURSUITE DE LA MONTEE EN PUISSANCE

La commune est contributrice à deux fonds de péréquations et compensations : le **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et le **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal).

Depuis 2015, le FNGIR est désormais figé à sa valeur 2014 soit 6,6 M€ pour Saint-Germain-en-Laye.

Concernant le FPIC : une année supplémentaire pour atteindre l'objectif du gouvernement de positionner le montant total de ce fonds à 2% des ressources fiscales communales et intercommunales soit plus d'un milliard d'euros. «*Selon un rapport du gouvernement sur le fonds de solidarité du secteur communal et intercommunal les contributions à ce dispositif des collectivités riches ne représentent pas un poids excessif dans leurs budgets*».

Pour autant, la progression 2016 du FPIC sera de + 210 M€ (+28%) ce qui portera ce fonds à 1 Mrd €.

Compte tenu du manque de lisibilité, d'une part dû au nouveau périmètre intercommunal dans lequel s'intègre Saint-Germain-en-Laye au 1^{er} janvier 2016, et d'autre part de certains éléments de calcul à ce stade de l'exercice, les hypothèses retenues conduisent à inscrire au BP 2016 un montant du FPIC de 1,3 M€.

A compter de 2015, la Ville devrait être contributrice au prélèvement dû au titre de l'article 55 de la loi SRU.



A Saint-Germain-en-Laye la contribution à ces trois fonds représente 201 € par habitant soit 12 % des dépenses réelles de fonctionnement

UNE MASSE SALARIALE TRES CONTRAINTE ET ENCADREE

En comparaison avec les villes de même strate (20 à 50 000 habitants), Saint-Germain-en-Laye confirme sa grande maîtrise des coûts salariaux malgré les impacts des mesures imposées comme la revalorisation des catégories B et C intervenue en 2014 et 2015 (500 k€), les recrutements induits par la mise en place des TAP, les hausses annuelles du SMIC, les cotisations patronales etc....



Charge de personnel par habitant : SGEL 672 €/hab. - STRATE 800 €/hab.

Poids de la masse salariale sur dépenses de fonctionnement SGEL 48,6% - STRATE 55,3%

Sources DGCL valeur 2014

L'hypothèse de hausse retenue pour la masse salariale en 2016 sera au maximum de + 0,5%.

Cette estimation intègre la masse salariale complète des postes faisant l'objet d'un transfert de compétences au 1^{er} janvier 2016. Les reversements de l'intercommunalité feront l'objet d'une décision modificative après évaluation par la CLECT.

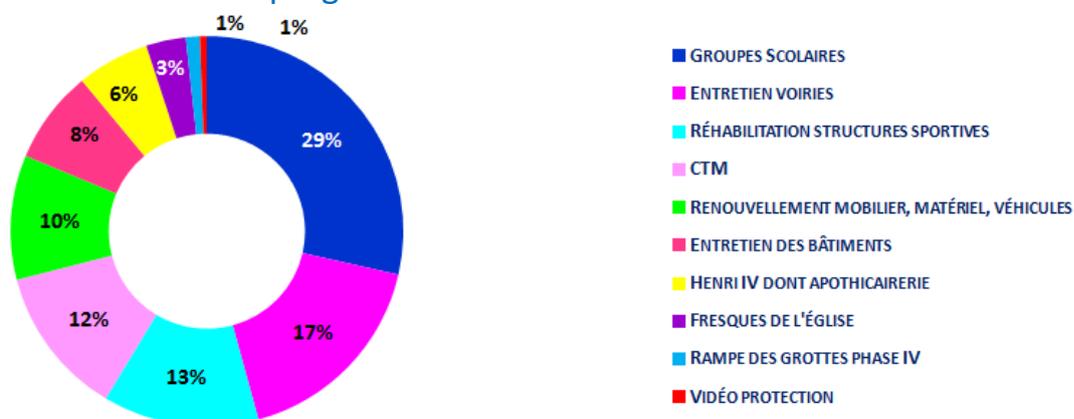
Les augmentations dues à une éventuelle revalorisation de catégories ou du point d'indice ne seront pas prises en compte dans le budget primitif 2016.

DES INVESTISSEMENTS MAITRISES

Après 3 années exceptionnellement élevées du fait de la réalisation de grands projets structurants, on retrouvera à partir de 2016 un niveau plus modéré d'investissement avec une programmation axée prioritairement sur :

- ✓ la finalisation de la construction du nouveau CTM,
- ✓ la restructuration/extension des groupes scolaires Marie Curie (études et travaux) et Bonnenfant, (études),
- ✓ le réaménagement du bâtiment Henri IV, qui accueillera notamment l'office de tourisme et le foyer club Louis XIV,
- ✓ la réhabilitation des structures sportives, le gros entretien des bâtiments et de la voirie.

Soit un programme triennal de 45 M€



En 2014 Saint-Germain-en-Laye a dépensé 417 € par habitant et 609 € par habitant avec les reports alors que la moyenne de la strate est de 391 € par habitant

Sources DGCL valeur 2014

Pour information, l'historique des dépenses d'équipement du budget principal de la Ville (retraité des acquisitions exceptionnelle des neuf dernières années) est repris ci-dessous : les investissements des budgets annexes étant abordés individuellement page 25 à 28.



Les années, 2009 intégrant 5 M€ pour l'achat du foncier de l'éco-quartier Pereire et 2012 intégrant 6,3 M€ pour l'achat de l'immeuble rue Léon Désoyer, ont été retraitées pour neutraliser ces effets exceptionnels

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT : PRINCIPALES OPERATIONS 2016 A 2018

	Dépenses			Recettes		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
GROUPES SCOLAIRES	2 150 000 €	5 260 000 €	5 050 000 €	800 000 €	800 000 €	Subvention potentielle
REHABILITATION STRUCTURES SPORTIVES	480 000 €	3 300 000 €	1 820 000 €	Recherche en cours	Recherche en cours	
CTM	5 000 000 €	400 000 €		172 000 €	70 000 €	
FRESQUES DE L'EGLISE	675 000 €	208 000 €	546 000 €	Subvention potentielle	Subvention potentielle	Subvention potentielle
RAMPE DES GROTTES PHASE IV	502 000 €			500 000 €	275 000 €	
HENRI IV	500 000 €	2 100 000 €				
VIDEO PROTECTION	150 000 €	100 000 €		Subvention potentielle	Subvention potentielle	
ENTRETIEN DES BATIMENTS	768 500 €	1 300 000 €	1 300 000 €			
ENTRETIEN VOIRIE	2 500 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €			
INVESTISSEMENT MOBILIER MATERIEL	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €			
TOTAL	14 225 500 €	16 668 000 €	12 716 000 €	1 472 000 €	1 145 000 €	

(Hors FCTVA)



DEVELOPPEMENT DURABLE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE FAIT SON GRENELLE

Le développement durable est une conception du bien commun développée depuis la fin du XXe siècle. Considérée à l'échelle de la Terre, cette notion vise à prendre en compte, outre l'économie, les aspects environnementaux et sociaux qui sont liés à des enjeux de long terme. Selon la définition donnée dans le rapport Brundtland en 1987, le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Au moment où Paris accueillait la COP21, le 2 décembre 2015, le ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité a remis à M le Maire de Saint-Germain-en-Laye le diplôme « Engagés dans la labellisation » pour le projet d'Ecoquartier de la Lisière Pereire.

Ce projet est à bien des égards emblématique des multiples actions menées par la Ville depuis des années pour un développement durable de son territoire : mixité des fonctions et des usages, qualité des espaces publics, densité raisonnée, priorité aux transports en commun avec pour la Lisière Pereire une connexion au futur tramway, chauffage urbain biomasse, gestion des déchets, etc.

Le lancement de la révision générale du PLU lors du conseil municipal du 14 décembre 2015 sera l'occasion d'appréhender de manière encore plus globale l'évolution de la Ville pour les 15 prochaines années en faisant de la question du développement durable une thématique à la fois centrale et transversale qui nourrira les réflexions et les choix à opérer pour faire de Saint-Germain-en-Laye une ville durable. L'année 2016 sera dans ce cadre l'occasion d'organiser des ateliers thématiques sur ce thème en associant le plus possible les saint-germanoïses à cette réflexion indispensable pour l'avenir de notre planète et avec pour fil conducteur « penser global, agir local ».

Outre un suivi opérationnel attentif de la Lisière Pereire afin d'obtenir en fin d'opération (horizon 2019) le label Ecoquartier, 2016 sera l'occasion de mettre à la concertation publique un nouveau grand projet urbain concernant la reconquête du site de l'hôpital où là aussi l'objectif municipal sera de réaliser un projet exemplaire en matière de développement durable qui fera l'objet également d'une demande de labellisation.

Au 1er janvier 2016, la Ville appartiendra à une grande intercommunalité « Saint-Germain Boucles de Seine » qui de par un certain nombre de compétences exercées (aménagement de l'espace communautaire, organisation de la mobilité, équilibre social de l'habitat, collecte et traitement des déchets, protection et mise en valeur de l'environnement, pistes cyclables d'intérêt communautaire) prendra progressivement le relai pour une appréhension élargie du développement durable à l'échelle d'un territoire de 20 communes pour 330 000 habitants.

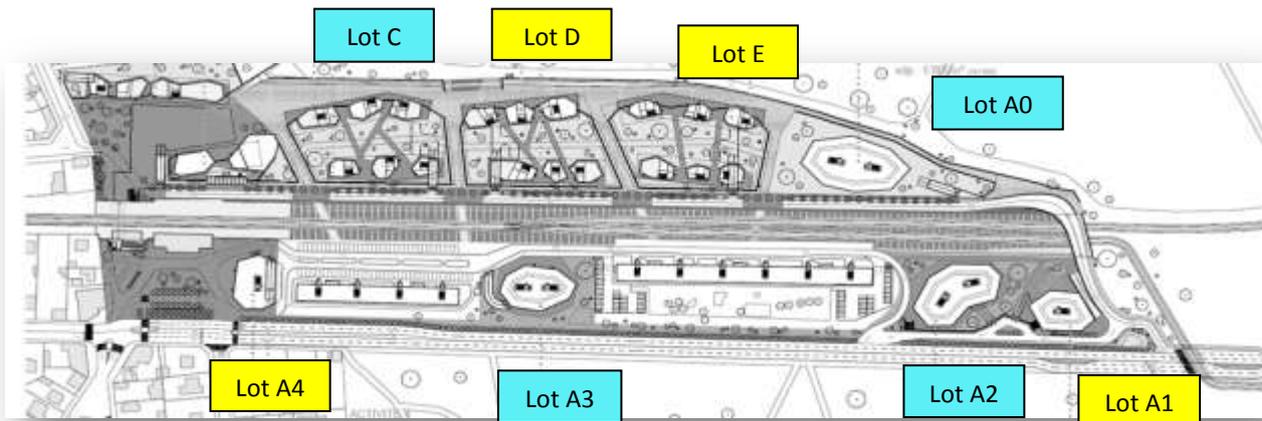
2016 sera aussi, dans un cadre communal ou intercommunal, l'occasion pour la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans la continuité de son PCET et son PLPD de travailler les principales thématiques suivantes :

- ✓ Au titre de la mobilité
 - Etude préalable à la mise en place de zones 30 à l'échelle de la ville,

- Requalification piétonne de rues et places en hypercentre,
 - Déploiement du double-sens cyclable dans les voies limitées à 30 km/h ou moins,
 - Etude préalable à l'installation de bornes Autolib,
 - Plan de développement de bus hybride,
 - Début des travaux liés au futur tramway (dévoisement réseaux)
- ✓ Au titre de la maîtrise énergétique
- Poursuite des études de diagnostic et d'amélioration énergétique du patrimoine communal avec programme d'actions y compris pour l'éclairage public,
 - Recherche des meilleures performances énergétiques pour l'ensemble des opérations programmées de construction ou réhabilitation du patrimoine immobilier communal (CTM, école Marie Curie, COSEC, bâtiment Henri IV),
 - Poursuite campagne thermographie de façades,
 - Suivi des opérations de rénovations énergétiques de patrimoines des principaux bailleurs sociaux (France Habitation, Adoma).
- ✓ Au titre de la gestion des déchets
- Mise en œuvre et suivi de la déchetterie mobile,
 - Etude et réalisation d'une déchetterie fixe avec option recyclerie,
 - Poursuite actions PLPD avec notamment le plan compostage, actions écoles sur le gaspillage alimentaire.
- ✓ Au titre de la commande publique
- Mise en œuvre de la clause d'insertion sociale dans les principales opérations de travaux d'aménagement et de bâtiments (potentiel de 5 000 heures dédiées à l'insertion sociale),
 - Généralisation de la prise en compte de la question environnementale dans les marchés publics (spécifications techniques dans les CCTP, critères de choix dans les procédures au titre des méthodologies vertes, gestion des déchets...).

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE L'ECO-QUARTIER DE LA LISIERE PEREIRE



Opération majeure du mandat, la Ville assure la maîtrise foncière, le pilotage des études techniques et de faisabilité, des études pré-opérationnelles et opérationnelles, la passation des marchés, la commercialisation des îlots opérateurs, le suivi du chantier, la communication autour du projet et le financement de l'opération. Depuis 2013, toute cette opération dont le bilan prévisionnel s'équilibre aujourd'hui à 43 M€, est gérée dans un budget annexe et entre dans le champ de la TVA.

L'année 2016 sera consacrée principalement à la réalisation des travaux suivants pour un montant de 6 M€ :

- ✓ Travaux de VRD : finalisation de la 2^{ème} phase de l'avenue de Winchester pour une livraison définitive fin 2016, habillage des gradins et de la terrasse, travaux de la contre-allée, travaux de finitions de la rue Henri Dunant devant le 2^{ème} bâtiment et du square public devant l'EHPAD pour une livraison à l'automne 2016,
- ✓ La finalisation des travaux du tunnel et des murs de soutènement dont la mise en service est planifiée en mars 2016,
- ✓ Travaux de démolition et de dépollution de la déchetterie et du CTM.

Côté recettes sont programmées 21,8 M€, mais ne seront inscrites qu'à la valeur d'équilibre soit au montant équivalent aux dépenses inscrites :

- ✓ les ventes des lots A4, D et E sont planifiées pour 21,7 M€,
- ✓ L'acompte de la cession du lot A1 est prévu pour 113 k€

Le démarrage des travaux des lots D et E est attendu pour l'automne 2016.

L'aménagement de la Lisière Pereire s'inscrit dans une démarche de développement durable visant à l'obtention du label Eco-Quartier.

Le lancement de la consultation pour la 2^{ème} phase de l'opération est fixé à mi 2016.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La Ville de Saint-Germain-en-Laye poursuit sa politique d'entretien et de réhabilitation des réseaux d'assainissement. Cela se traduit par le remplacement des canalisations ou bien par le chemisage par le biais du marché « travaux sans tranchée » permettant une action plus rapide, moins coûteuse et engendrant moins de nuisance que le remplacement des canalisations. Ces chantiers permettent de pérenniser les ouvrages et de stopper les infiltrations des eaux usées dans le milieu naturel.

Le réseau d'assainissement de la Ville de Saint-Germain-en-Laye a été pour partie créé dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle.

Bien que régulièrement entretenu, il nécessite aujourd'hui une réhabilitation de fond afin de garantir la salubrité publique et de pérenniser ainsi le système d'assainissement communal.

La réalisation d'un diagnostic a été confiée au bureau d'étude IRH-Ingénieur Conseil en décembre 2013 afin d'étudier l'état de dégradation des collecteurs, de prioriser et de chiffrer le montant des travaux nécessaires. Le bureau d'étude a rendu ses résultats en mai 2015.

L'étude diagnostic sur l'état des collecteurs communaux a été finalisée en mai 2015 et a permis l'établissement d'un Schéma Directeur d'Assainissement.

Les travaux d'ores et déjà programmés 2016 concerneront :

- ✓ le chemin du Clos Magloire (chemisage),
- ✓ l'impasse Cheval (génie civil et chemisage),
- ✓ le boulevard Kennedy (étude pour le dévoiement du réseau communal et du poste de refoulement dans le cadre de la TGO).

Il est à noter par ailleurs, les études hydrauliques en cours portées par le SIA pour la redécouverte du Rû de Buzot.

Transfert de cette compétence à l'intercommunalité : échéance 2020

BUDGET ANNEXE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de Saint-Germain-en-Laye est géré par la Direction de la Solidarité de la Ville. Il a pour objectif de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans malades ou dépendantes et des personnes handicapées de moins de 60 ans. Il dispose d'un agrément de l'ARS (Agence Régionale de Santé) de 35 places pour les personnes âgées et d'une place pour les personnes handicapées. Son financement est assuré par l'assurance maladie sous forme d'une dotation globale.

Les dépenses de ce budget correspondent pour l'essentiel à des dépenses de personnel. Le reste des dépenses concerne l'acquisition de petites fournitures (administratives, médicales) et le remboursement des frais de déplacement des infirmières. En 2016, le périmètre d'action restera constant.



BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Depuis 2015, l'ensemble des dépenses et recettes du service public de l'eau potable sont reprises dans un budget annexe comme l'autorise l'instruction budgétaire et comptable M14.

Ce budget annexe eau potable est assujéti à la T.V.A. Il est soumis à la nomenclature budgétaire M49 mais sans personnalité morale propre. La trésorerie de ce budget est commune à celle de la Ville.

Ce budget annexe sera alimenté en recettes par les produits de la surtaxe communale. Celle-ci est perçue directement auprès des abonnés du service de distribution d'eau potable. Les dépenses de la Ville sont effectuées dans l'intérêt du service de l'eau.

Dans le cadre de ce budget annexe, il est prévu de lancer en 2016 des études en vue de créer un forage à l'albien sur le territoire de Saint-Germain-en-Laye en remplacement d'un forage ne répondant plus aux normes techniques actuelles. Ce forage est actuellement situé au Pecq. Dans un second temps, la surtaxe communale sera augmentée pour permettre la création de ce forage, la construction d'une unité de traitement de l'eau ainsi que le raccordement au réseau de distribution existant.

Ce projet permettra à la Ville de sécuriser son approvisionnement en eau potable et d'en baisser à terme le prix pour les usagers.



Transfert de cette compétence à l'intercommunalité : échéance 2020